

AR Prefecture

016-211602792-20240325-D_10_2024_2503-DE
Reçu le 10/04/2024
Publié le 10/04/2024**Commune de Rioux-Martin****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****SEANCE du lundi 25 mars 2024****À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MAÏS Marie-Claire – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 12 mars 2024

Objet : Accueil d'un stagiaire dans le cadre de la définition d'une politique de gestion durable du massif forestier de RIOUX-MARTIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune de RIOUX-MARTIN est une commune rurale du Sud Charente, limitrophe des départements de la Charente-Maritime, de la Gironde et de la Dordogne.

La forêt couvre près de 50 % de sa surface (702 ha sur les 1 460 ha au total). Cette forêt est composée pour moitié de résineux purs (319 ha de pins), le reste est une forêt mixte (71 ha) et une forêt de feuillus (312 ha), en mauvais état sanitaire sur certains secteurs.

La forêt est un enjeu majeur du territoire. Une association syndicale libre (ASL des Belettes) regroupe une trentaine de propriétaires forestiers de la commune, sur près de 220 ha. La commune est classée comme étant à risque feux de forêt. Plusieurs incendies ont eu lieu ces dernières années.

La commune qui possède près de 50 ha de surface boisée, souhaite engager une politique de gestion durable de son massif forestier, mais également une réflexion plus globale à l'échelle de la totalité du territoire.

Afin de pouvoir déterminer au mieux sa politique forestière, la commune de RIOUX-MARTIN a besoin d'avoir un état des lieux précis du massif forestier communal.

C'est pourquoi, cette démarche sera initiée par la réalisation d'une étude, issue d'un stage avec un étudiant de l'enseignement supérieur en gestion forestière.

La commune est soutenue et accompagnée techniquement dans cette démarche par le Pays Sud Charente, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et l'ASL des Belettes.



AR Prefecture

016-211602792-20240325-D_10_2024_2503-DE

Reçu le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

Les objectifs du stage sont les suivants :

- Etat des lieux de la forêt sur l'intégralité de la commune (700 ha environ) : diagnostic global des ensembles forestiers, à partir des photos aériennes, de relevés terrain...
- Objectifs** : avoir une bonne vision des espaces forestiers de la commune et de leur évolution (passée et à venir) et identifier les stations forestières propices aux feuillus, pour une éventuelle proposition d'achat par la commune,
- Sur les parcelles communales : diagnostic précis des parcelles (station, peuplement, état sanitaire...) grâce à l'outil Bioclimsol et analyse de l'évolution de ces peuplements grâce aux outils sylvo-climatiques Bioclimsol et ClimEssences.
- Objectifs** : avoir un état des lieux exhaustif des parcelles (nature des stations, essences, état sanitaire...) et faire des propositions de gestion à l'échelle 2050,
- Réalisation de documents cartographiques via QGis,
 - Proposition de plantations test en lien avec l'ASL des Belettes, et suivi des tests déjà engagés sur d'autres parcelles,
 - Documenter la démarche à chaque étape.

Un premier état des lieux, un accompagnement technique et des points réguliers seront réalisés avec les différents partenaires.

Après publication de l'offre de stage, plusieurs candidatures ont été reçues et une a été choisie par l'ensemble des partenaires. Il s'agit d'un étudiant en 1^{ère} de BTS gestion forestière, au lycée forestier de Meymac en Corrèze.

Le stage d'une durée de 15 semaines, divisé en 3 périodes sur l'année 2024 (printemps, été et automne), débutera le 02/04/2024.

Monsieur le Maire propose de rémunérer le stagiaire, via une gratification (délibération n° 2024/09 du 25/03/2024), au-delà du minimum légal, à 5 € de l'heure.

Mais il propose également de lui rembourser ses frais de déplacement lorsqu'il se déplace dans le cadre du stage, avec son véhicule personnel aux tarifs légaux en vigueur.

Par contre l'hébergement du stagiaire, sur la commune durant les 15 semaines, restera à sa charge.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (9 votants et 9 voix pour) DECIDE :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'un stage avec un étudiant du supérieur en gestion forestière sur la commune en 2024, ayant pour sujet : « état des lieux et propositions pour une gestion durable du massif forestier de RIOUX-MARTIN, en lien avec le changement climatique et la préservation de la biodiversité, à l'échelle 2050 »,
- **D'AUTORISER** la rémunération de ce stagiaire, par une gratification à 5 € de l'heure, (délibération n° 2024/09 du 25/03/2024), ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement, engagés pour la mission, aux tarifs légaux en vigueur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce stage.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Marie-Joëlle MERCADE




Le Maire,
Gaël PANNETIER

